

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL 2020
U12 - BENJAMINS - MINIMES
LANDES -PYRENEES ATLANTIQUES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE
Edition du 19 Février 2020

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

U12 : 2 épreuves :

<p>Samedi 15 Février 2020 PAU GOLF CLUB Rue du Golf 64140 Billere Tel : 05 59 13 18 56</p>	<p>Mardi 21 Avril 2020 Golf de MONT DE MARSAN 1419 Route de Pessourdat, 40090 Saint-Avit Tel : 05 58 75 63 05</p>
--	---

Minimes et Benjamins : 2 épreuves

<p>Dimanche 29 Mars 2020 Golf de LA NIVELLE Place William Sharp 64500 Ciboure Tel : 05 59 47 18 99</p>	<p>Dimanche 19 Avril 2020 Golf de MOLIETS Rue Mathieu Desbieys 40660 Moliets et Maa Tel : 05 58 48 54 65</p>
--	--

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club des départements des Landes ou des Pyrénées Atlantiques.
- Etre de catégorie minime ou moins
- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-2) Quotas et catégories :

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge (catégories 2020 prises en compte dès le mois de septembre 2019) et de sexe, les quotas établis ci-dessous :

CATÉGORIE en 2020	Années de naissance	Garçons	Filles
		<i>Idx*</i>	<i>Idx*</i>
MINIMES	2004-2005	10	20
BENJAMINS	2006-2007	26	31
U12	2008 et après	42	48
Avec un nombre maximal total :		98	

* *Idx = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.*

NOTA 1 : Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 3 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

NOTA 2 : Les Comités de chaque département pourront proposer, en accord avec leurs Conseillers Sportifs Départementaux respectifs, au Comité de l'Épreuve quelques joueurs aux limites des index ci-dessus (wild-cards) dans la mesure des places disponibles.

NOTA 3 : Les U12 ne répondant pas aux critères d'index ci-dessous (index > 37 / 50), et ayant obtenu le drapeau d'or, pourront participer au CID, leurs scores seront calculés en STROKEFORD. Ils ne pourront toutefois prétendre aux QRJ que s'ils participent à une épreuve du CID en stroke play, au moins (et donc qu'ils aient un index inférieur aux critères).

II – FORME DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

2-2) Forme de jeu :

Stroke-play / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index et Strokeford / 18 trous par épreuve pour les U12 hors critères d'index. Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

2-3) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Il faudra avoir joué au moins 1 tour du C.I.D, ou avoir fait des épreuves fédérales aux mêmes dates, pour pouvoir accéder aux QRJ.

Points par épreuve

Place	Points
1 ^{er}	100
2 ^{ème}	70
3 ^{ème}	60
4 ^{ème}	51
5 ^{ème}	43
6 ^{ème}	35
7 ^{ème}	31
8 ^{ème}	26
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	18
11 ^{ème}	15
12 ^{ème}	14
13 ^{ème}	13
14 ^{ème}	12
15 ^{ème}	11
16 ^{ème}	10
17 ^{ème}	9
18 ^{ème}	8
19 ^{ème}	7
20 ^{ème}	6
21 ^{ème}	5
22 ^{ème}	4
23 ^{ème}	3
24 ^{ème}	2
25 ^{ème}	1

2-4) Classement du Championnat Inter Départemental :

Le classement final prendra en compte les 2 résultats. Seuls les joueurs et joueuses ayant marqué des points pourront être qualifiés pour la Qualification Régionale, dans la limite des quotas du §4. Les U12 n'ayant pas joué au moins un tour en stroke play ne pourront être qualifiés pour la Qualification Régionale.

2-5) Mérite Jeunes :

**L'épreuve du 29 Mars à La Nivelle sera prise en compte pour le Mérite Jeunes Benjamins.
L'épreuve du 21 Avril à Mont de Marsan sera prise en compte pour le Mérite jeunes U12.**

2-6) Départage :

Les joueurs ou joueuses ex æquo pour la dernière place qualificative seront tous qualifiés pour la Qualification Régionale. En cas d'égalité en points pour la 1ère place finale, on prendra le score brut du 2ème tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le champion inter départemental. Un joueur absent à ce 2ème tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-7) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 10 jours avant le premier jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites.

- Elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir à leur C.D. respectif par courriel. Les C.D. transmettent *au minimum sept jours avant la compétition* au C.D. organisateur les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription). Les ordres de départ seront communiqués 48 heures avant la compétition par le C.D. organisateur.
- Si un joueur obtient l'index requis en cours de championnat, il pourra participer au tour suivant dans le respect du règlement en cours.

3-2) Forfaits :

Les joueurs doivent notifier tout forfait au club et aux CD organisateurs 3 jours avant le départ de l'épreuve concernée.

Tout forfait non notifié, sauf cas de force majeure, entraîne l'exclusion du joueur pour l'épreuve suivante.

3-3) Départs :

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes (les U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 8 h 30 et pourra être ajusté en fonction de la saison. Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – QUOTAS POUR LA QUALIFICATION REGIONALE

Le résultat final du CID permet de déterminer les joueurs et les joueuses qualifiés pour la Qualification Régionale **SUD**. Leur nombre est indiqué dans le tableau suivant par catégorie et sexe :

	Minimes	Benjamins	U12	Total
CID 40 / 64 filles		10	11	21
CID 40 / 64 Garçons		27	11	38
Sous Total CID :		37	22	59
CID N° Départements Filles				
CID N° Départements Garçons				
Sous Total CID :				
CID N° Départements Filles				
CID N° Départements Garçons				
Sous Total CID :				
Total QRJ				
Quotas pour la Finale régionale				

La Commission Sportive de la Ligue pourra attribuer, avec l'accord des Comités Départementaux, d'exceptionnelles wild cards pour des raisons dûment justifiées permettant l'accès à la Qualification Régionale Nord.

L'inscription des qualifiés, à l'issue de la Qualification Régionale Nord, pour le Championnat Régional sera faite directement par la Ligue, sans qu'il soit besoin d'une confirmation de leur participation. Par contre les scratches doivent être signalés immédiatement à leurs comités départementaux. Tout scratch ne sera pas remplacé.

V – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

5-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Lors des épreuves du C.I.D, les U12 seront accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre (ou le comité d'épreuve) en cas de différents sur l'application d'une règle entre les joueurs.
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

5-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le C.D concerné, au travers de l'entente des C.D 40, 64 (cf. § 2).

Les résultats sont publiés sur le site de la Ligue, sur les sites des différents comités et envoyés aux responsables jeunes par mail.

5-3) Contrôle antidopage :

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Voir sur le site Internet de la Ligue pour un modèle d'autorisation en allant à : « <http://www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr/vie-sportive/jeunes/documents> »

5-4) Appareils de mesure

L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance. -.

Pénalité pour non-respect de la règle

Stroke play et Match Play : 1ère infraction : le joueur encourt la pénalité générale

2e infraction : Disqualification

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour. Un trophée sera offert aux premiers de chaque catégorie (filles et garçons).

VII - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité des Landes,
- un représentant du Comité des Pyrénées Atlantiques

Le Comité de l'Épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques, il comportera :

- un représentant du Comité des Landes
- un représentant du Comité des Pyrénées Atlantiques,
- le ou les arbitre(s) désigné(s) pour l'épreuve,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.